

Cahier de candidature

Reconnaissance des acquis et des compétences

RAC

Programme

JEEOK Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)

Description du programme

Le programme de Techniques d'éducation à l'enfance vous permettra de faire partie du personnel formé dans les centres de la petite enfance et dans les garderies.

Vous pourrez également travailler dans d'autres types de services de garde éducatifs existants, soit en milieu familial, en services de garde en milieu scolaire, en jardins d'enfants et dans les haltes-garderies.

Qu'est-ce que la RAC?¹

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à un adulte d'obtenir la reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études en fonction des objectifs poursuivis par l'adulte. Cette démarche lui permet d'identifier les compétences maîtrisées et de faire état, s'il y a lieu, de la formation manquante à acquérir. La démarche de la RAC s'appuie sur trois principes :

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

¹ MELS, *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique. Cadre général – Cadre technique*, Bibliothèque nationale du Québec, 2005, p. 5.

Conditions d'admission

« En RAC, une personne peut être admissible à un programme parce qu'elle remplit les exigences prescrites par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), mais ne pas être admise à la démarche parce que son niveau d'intégration des compétences du programme est jugé insuffisant à l'étape de validation. L'admission à un programme d'études, condition incontournable à toute démarche en RAC, présente ainsi la particularité d'intégrer à son processus le jugement professionnel de spécialistes de contenu sur le bienfondé d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences. » (CERAC, 2017)

L'admission se déroule donc en deux temps :

1) Admission au programme d'études

Conditions d'admission :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) **OU** une formation jugée suffisante par le collège **OU** le test d'équivalence de niveau secondaire V, plus la réussite du test de français;

ET

Satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- elle a interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
- elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
- elle a interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
- elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles.

2) À la suite de l'admission au programme d'études, la personne candidate devra démontrer un niveau d'atteinte des compétences jugé suffisant par le dépôt de son dossier de candidature, par la complétion de fiches d'autoévaluation et par sa participation à une rencontre de validation avec un expert de contenu. **Le jugement professionnel de l'expert de contenu aura préséance sur toute autre condition d'admissibilité.**

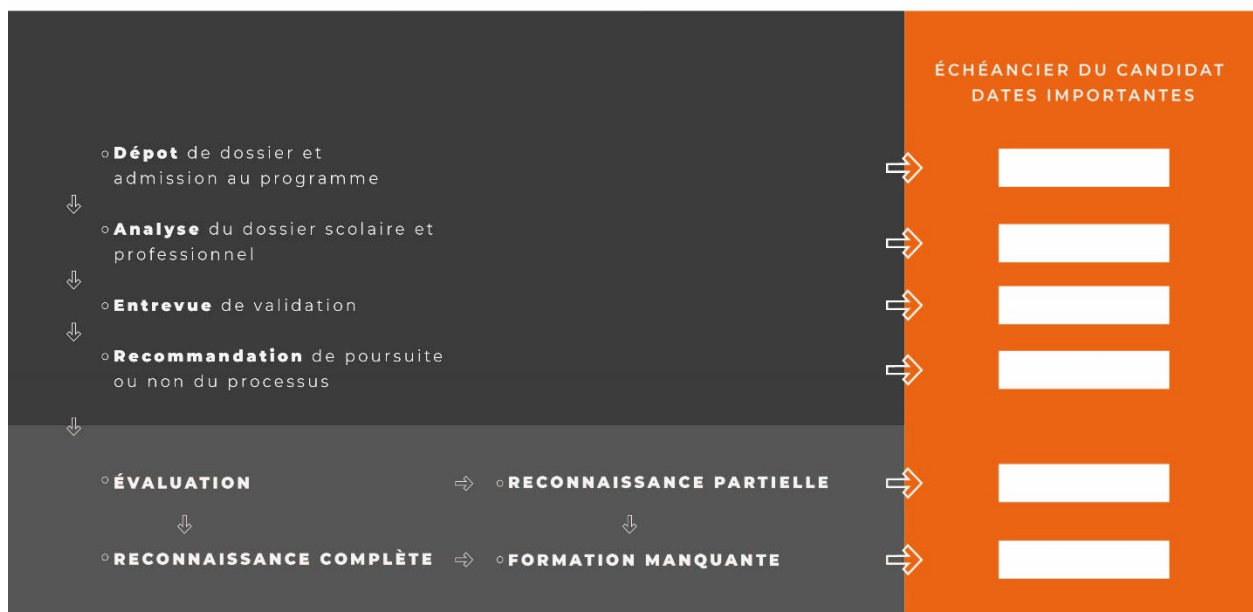
Documents obligatoires pour l'admission et l'analyse de dossier

La personne candidate à la RAC devra **obligatoirement**, et dans un délai raisonnable, fournir les documents suivants par l'entremise du dossier personnel sur le site du SRACQ :

- Demande d'admission
- Certificat de naissance grand format (avec nom du père et de la mère)
- Relevés de notes du secondaire et/ou du collégial ou code permanent
- Relevés de notes universitaires s'il y a lieu
- Curriculum vitae à jour incluant l'ensemble des formations complétées (créditées ou non)
- Attestation d'emploi actuel et/ou antérieur
- Fiches d'autoévaluation complétées et documentées disponibles sur le site du SRACQ ou le site web de Collegia

Pour compléter l'admission au programme d'études, la personne candidate devra acquitter les frais d'ouverture de dossier du SRACQ de 39 \$ (non remboursables). Lorsque cette étape sera complétée, une analyse de la scolarité et des expériences professionnelles sera menée et l'ensemble de la documentation sera remise au spécialiste de contenu attiré au programme en vue de la planification d'une entrevue de validation (rencontre nécessaire pour la validation du deuxième critère d'admission). À l'issue de cette rencontre, le spécialiste de contenu recommandera ou non la poursuite du processus.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE RAC



Liste des compétences à évaluer

L'ensemble du processus d'évaluation se centrera sur les 16 compétences mentionnées ci-dessous. Au moment de compléter l'autoévaluation, la personne candidate pourra bénéficier du soutien du conseiller pédagogique attiré à son dossier afin de l'orienter dans la compréhension de ces compétences.

- 0190 Analyser la fonction de travail
- 0191 Observer le comportement de l'enfant
- 0192 Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
- 0193 Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
- 0194 Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
- 0195 Intervenir au regard de la santé de l'enfant
- 0196 Assurer une saine alimentation à l'enfant
- 0197 Communiquer en milieu de travail
- 0199 Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
- 019A Fournir de l'aide à l'enfant
- 019D Concevoir des activités de développement global de l'enfant
- 019E Organiser des activités éducatives
- 019F Animer des activités éducatives
- 019H Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
- 019J Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
- FK19 - Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter un service de garde

N.B. : Il n'est pas nécessaire de maîtriser l'ensemble de ces compétences pour être admissible à la RAC. L'admissibilité se fait principalement sur la proportion de compétences maîtrisées ou partiellement maîtrisées par la personne candidate, sur sa motivation et, si cela est nécessaire, sur son potentiel à atteindre un bon niveau de maîtrise des compétences manquantes par un processus de formations complémentaires.

Précisions sur le déroulement de l'entrevue de validation

À la suite du dépôt du *Cahier de candidature* et de l'analyse de celui-ci, la personne candidate à la RAC sera invitée à une rencontre avec un spécialiste de contenu. Cette rencontre est appelée « entrevue de validation ». Cette entrevue, basée sur les éléments fournis par la personne candidate dans les fiches d'autoévaluation, permet au spécialiste de contenu d'obtenir tous les compléments d'information lui permettant d'analyser objectivement le dossier de candidature. Il ne s'agit pas d'une évaluation des compétences au sens propre. Il s'agit plutôt d'une rencontre visant à vérifier si l'expérience de la personne candidate correspond aux spécificités des compétences ciblées par le cours.

À l'issue de cette rencontre, le spécialiste de contenu, en collaboration avec le conseiller pédagogique attitré au dossier, détermine s'il est pertinent ou non pour la personne candidate de poursuivre la démarche de reconnaissance des acquis. Cette décision est prise dans l'intérêt de la personne candidate, dans l'optique de lui éviter des frais et des démarches inutiles advenant le cas où son expérience et ses compétences ne correspondraient pas aux compétences visées par le programme. Dans l'éventualité d'une réponse favorable, la personne candidate est officiellement acceptée dans le processus de RAC. En acceptant cette admission, elle s'engage à compléter le processus d'évaluation et à réaliser, le cas échéant, les formations manquantes nécessaires à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences.

Tarification

<ul style="list-style-type: none">Frais d'ouverture de dossier SRACQFrais pour l'analyse de dossierFrais par compétence évaluéeFrais pour la réactivation du dossier (si le dossier est demeuré inactif depuis 6 mois)	39 \$ (non remboursable) Gratuit Gratuit À déterminer
---	--

Pour informations supplémentaires

Technicienne en information attitrée à votre dossier : Anne-Marie Lamontagne	Groupe Collegia 616, avenue St-Rédempteur Matane (Québec) G4W 1L1 Téléphone : 418-562-1240 poste 2182 Télécopieur : 418-562-1235 Sans frais : 1-800-463-4299 poste 2182 Courriel : rac@cgmatane.qc.ca www.collegia.qc.ca
Conseillère pédagogique attitrée à votre dossier : Amélie Charest	Téléphone : 418 562-1240 poste 2206 Courriel : charestamelie@cgmatane.qc.ca
Spécialiste de contenu attitré à votre dossier : _____	Téléphone : _____ Courriel : _____